

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 4 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Colette BRUN CASTELLY, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à Mme Jocelyne AUDIBERT
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Yves RINCK

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024 - 07 - 73 / AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

Projet de partenariat entre ALCOME et la commune de Nyons visant à mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre l'abandon de mégots sur la voie publique

RAPPORTEUR : Monsieur Roger VIARSAC

ALCOMÉ est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 en charge de la gestion pour le compte des communes de la gestion des mégots de cigarettes et de tous les déchets issus des produits de tabac.

La mission d'ALCOMÉ est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public, avec comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition de cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

ALCOMÉ apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commune NYONS dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries.

Les objectifs :

- Développer notre action en matière de prévention et de nettoyage dans les espaces publics.
- Mise à disposition ciblée d'équipements (cendriers de poche, cendriers de rue, etc.) pour les fumeurs dans l'espace public.
- Sensibiliser la population à éviter de jeter les résidus de tabac dans l'espace public.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;
Vu le projet de contrat-type de l'éco-organisme ALCOME ;

Considérant l'intérêt d'un projet de partenariat entre ALCOME et la Commune de Nyons visant à mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre l'abandon de mégots sur la voie publique ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'AUTORISER** la signature du contrat-type entre la Ville de NYONS et ALCOME pour la durée de l'agrément,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de NYONS à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

